

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 511

31 mai 2005

### SOMMAIRE

ACM U.S. Growth Strategies Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	24516	Gefinor S.A.H., Luxembourg . . . . .	24524
Airline Management Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24487	GIP Invest - Rendite Plus . . . . .	24489
Antic Floors, S.à r.l., Foetz . . . . .	24520	Gravey S.A.H., Luxembourg . . . . .	24521
Areas S.A., Luxembourg . . . . .	24512	Green Island Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24511
Ariane II Luxembourg S.A., Bertrange . . . . .	24483	Green Marketing S.A., Luxembourg . . . . .	24488
Arsaudi Benelux S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	24498	Haston S.A., Luxembourg . . . . .	24522
Artam S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	24521	Holzanlagen S.A., Luxembourg . . . . .	24483
Atao S.A., Luxembourg . . . . .	24528	HRH Biotech S.A., Luxembourg . . . . .	24514
Britax Luxembourg International Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	24495	HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	24513
Capalux S.A., Roedt . . . . .	24502	IGLS Invest S.A., Luxembourg . . . . .	24521
Cape Grace Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24505	Immobilière Ettinger, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	24502
Capgemini Luxembourg S.A., Bertrange . . . . .	24483	Impex Overseas Trading Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24525
Capital Investissements Europe S.A.H., Luxembourg . . . . .	24525	Isis, Sicav, Luxembourg . . . . .	24522
Capivent S.A., Luxembourg . . . . .	24525	Isles, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	24518
Compagnie Financière Hirouker S.A., Luxembourg . . . . .	24527	Kaji Holdings Europe S.A., Luxembourg . . . . .	24492
(The) Cox & Kings Overseas Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	24513	Kekkonen S.A.H., Luxembourg . . . . .	24505
Credit Suisse Prime Select Trust Advisory Company A.G., Luxembourg . . . . .	24493	KTV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	24496
Deutsche Aktien Total Return . . . . .	24487	L.V. Investissement Afrique, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	24489
Deutsche Aktien Total Return . . . . .	24487	Lecoutere Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	24497
Egoli Property S.A., Luxembourg . . . . .	24513	Lecoutere Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	24497
Ellingen Participations S.A., Luxembourg . . . . .	24499	Lecoutere Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	24497
Emmedue S.A.H., Luxembourg . . . . .	24527	Lecoutere Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	24497
ESM, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	24482	Leknica Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24509
Euroinvest (Czech 3), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	24516	Luxembourg Energy Drinks S.A., Luxembourg . . . . .	24492
F.R. Sunrise Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24504	Luxembourg Energy Drinks S.A., Luxembourg . . . . .	24492
Falco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24522	Luxembourg Energy Drinks S.A., Luxembourg . . . . .	24492
FB Investment Fund . . . . .	24488	Luxembourg Energy Drinks S.A., Luxembourg . . . . .	24492
Ferralux, S.à r.l., Crauthem . . . . .	24494	Maininvest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24505
Fijaria S.A., Luxembourg . . . . .	24523	Malmén Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	24518
Flowersun S.A., Luxembourg . . . . .	24491	Mondoor Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24526
Forum Developments S.A., Luxembourg . . . . .	24521	Nanya S.A.H., Luxembourg . . . . .	24489
Gaming VC Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	24519	Participations Alpa S.A., Luxembourg . . . . .	24520
Gamma S.A., Luxembourg . . . . .	24526	Peknica Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24506
GE Capital Equity Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	24503	Phenon Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24525
		Pixon S.A., Luxembourg . . . . .	24483
		Prefaco S.A., Strassen . . . . .	24508
		Procobel S.A., Luxembourg . . . . .	24526

Rayfloor S.A., Luxembourg . . . . .	24524	Snowdon Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	24502
Real Estate Capital S.A., Luxembourg . . . . .	24528	Soleil Holding 1913 S.A.H., Luxembourg . . . . .	24482
Résidence Leonardo Da Vinci, S.à r.l., Alzingen . .	24508	St. Barth Financière S.A., Luxembourg . . . . .	24494
Reumer Finance S.A., Luxembourg . . . . .	24523	Technical Support Force S.A. . . . .	24518
S.F.O. Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24527	Tocotel, S.à r.l., Crauthem . . . . .	24511
Samaco Real Estate S.A., Luxembourg . . . . .	24482	Tucson S.A., Luxembourg . . . . .	24502
Santander Central Hispano Horizons . . . . .	24523	U.P.I., Union de Participations et d'Investisse- ments S.A., Luxembourg . . . . .	24527
Second Mirror Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24517	Vermilion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	24520
SFC Global Markets . . . . .	24487	Virgian Trust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	24523
Siral S.A.H., Luxembourg . . . . .	24524		

**SAMACO REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 45.233.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2003 de la société FINGEN S.A., enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00029, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Signature.

(012394.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**ESM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 88.068.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2004 et après réception de la démission du gérant à effet du 31 mars 2004:

- a été nommé gérant unique Monsieur Alexis M.A. Reijs, né le 27 mars 1945 à Amsterdam, Pays-Bas, et demeurant à 10, Zwattingburen, NL-2151 ZK Nieuw Vennep, Pays-Bas, à effet rétroactif du 1<sup>er</sup> avril 2004 en remplaçant avec décharge entière et définitive Monsieur J.H. Van Leuvenheim;

- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 décembre 2004.

ESM, S.à r.l.

A.M.A. Reijs

Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012634.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**SOLEIL HOLDING 1913 S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 57.099.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 janvier 2005*

*Résolution*

L'assemblée prend acte des lettres de démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décide, faute de disposer de tous les éléments nécessaires à cet effet, de ne pas procéder ce jour à la nomination d'un nouveau conseil d'administration et d'un commissaire aux comptes et de reporter cette résolution à une prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01299. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012491.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

24483

**HOLZANLAGEN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 77.696.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06572, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(011005.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

---

**PIXON S.A., Société Anonyme (en liquidation).**  
Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 94.224.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue le 27 décembre 2004 à 10.00 heures*

- L'assemblée prend acte du rapport du liquidateur et l'approuve, ainsi que la situation comptable et fiscale de la société en date du 23 décembre 2004.

- L'assemblée a décidé de nommer comme commissaire à la liquidation, M. Marc Muller, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

- L'assemblée a décidé de fixer l'assemblée de clôture de la liquidation au 29 décembre 2004 avec l'ordre du jour suivant:

1. Rapport du commissaire à la liquidation
2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation
3. Clôture de liquidation
4. Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
COASTVILLE INC.

*Le liquidateur*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00553. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011973.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

---

**CAPGEMINI LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 42.610.

**ARIANE II LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange.  
R. C. Luxembourg B 65.947.

#### PROJET DE FUSION

*par absorption (tel que rédigé par les Conseils d'Administration des sociétés concernées)*

Le projet de fusion par absorption de ARIANE II LUXEMBOURG S.A., ci-après dénommée ARIANE II LUXEMBOURG, par CAPGEMINI LUXEMBOURG sera proposé aux Assemblées Générales des Actionnaires des sociétés concernées le 30 juin 2005.

L'opération consistera à transférer, par suite d'une dissolution sans liquidation, l'intégralité du patrimoine de ARIANE II LUXEMBOURG, activement et passivement, à CAPGEMINI LUXEMBOURG. Il est convenu que la société absorbée transfère sous les garanties ordinaires et de droit l'ensemble de son actif et de son passif tels que les dits actifs et passifs existant au 1<sup>er</sup> janvier 2005 à la société absorbante.

Conformément à l'article 267 § 1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les comptes annuels des trois derniers exercices comptables soit les exercices clos aux 31 décembre 2002, 2003 et 2004 devront être mis à la disposition des actionnaires un mois au moins avant la date de réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de fusion.

Cette absorption s'effectuera rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur base d'une parité fixée à 14,79 arrondis à 14,5 actions CAPGEMINI LUXEMBOURG pour 1 action ARIANE II LUXEMBOURG, avec paiement d'une soulte arrondie à 73.422,8340 € pour la totalité des nouvelles actions émises. La différence entre l'augmentation de capital proposée à l'assemblée générale extraordinaire de CAPGEMINI LUXEMBOURG le 30 juin prochain et le capital social de la société ARIANE II LUXEMBOURG sera portée en boni de fusion. La clôture des exercices sociaux est fixée au 31 décembre de chaque année pour chacune des deux sociétés.

Il sera également proposé que la société issue de la fusion reprenne le nom de SOGETI LUXEMBOURG.

Cette opération sera réalisée sous la condition suspensive que les actionnaires de la société CAPGEMINI LUXEMBOURG rétablissent les fonds propres de la précitée à un niveau supérieur à zéro avant la date de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur la présente opération de fusion. Cet assainissement des fonds propres de la société CAPGEMINI LUXEMBOURG passerait notamment par une augmentation de capital social suivie d'une réduction de capital social afin de porter ce dernier à 44.846,81 EUR. Par ailleurs, les actionnaires actuels de la société CAPGEMINI LUXEMBOURG se sont engagés, par acte sous seing privé, à céder les titres de la société CAPGEMINI LUXEMBOURG à la S.A. de droit belge ARIANE II soit avant le 30 juin 2005, soit concomitamment à la fusion projetée. Si, au 30 juin 2005, date à laquelle les actionnaires des sociétés fusionnantes sont amenés à se prononcer sur la présente fusion, les fonds propres de CAPGEMINI LUXEMBOURG étaient toujours négatifs, l'opération de fusion serait reportée à date ultérieure, la condition suspensive n'étant pas réalisée.

### 1. Présentation des sociétés fusionnantes

#### Identification:

CAPGEMINI LUXEMBOURG

Société Anonyme

Siège social: Bertrange

R.C. Luxembourg B 42.610

ARIANE II LUXEMBOURG S. A

Société Anonyme

Siège social: Bertrange

R. C. Luxembourg B 65.947

#### Objets sociaux:

ARIANE II LUXEMBOURG S.A.:

«La société a pour objet toutes prestations informatiques, ainsi que toutes activités annexes et connexes. La société a en outre pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

CAPGEMINI LUXEMBOURG:

**Art. 4.** The company's purpose is:

To undertake directly or indirectly, all work in relation to the management of Company and the electronic data processing of information as well as assistance to all companies running similar activities in which it holds an interest, such as:

- providing companies with advice and assistance in the processing of industrial or management information (opportunity studies, utilisation expertise, comparison and relativity studies);
- examining all problems relating to the installation of computers and electronic data processing systems, preliminary studies, studies or organizational information flows, choice of means, preparation of decisions,
- organic and functional analysis of the work to be realised;
- the programming of the processing as defined by the analysis and it's maintenance;
- training of the company's employees;
- all studies and basic research relating directly or indirectly to electronic data processing;
- all work related with the development and installation of electronic data processing as well as the office automation and communication software application;

To realise these objectives, the Company will be able:

- to create, to acquire, to sell, to exchange, to accept or to grant a lease, with or without commitment for sale, to manage and to operate, directly or indirectly any industrial, or commercial establishment;
- to be granted or to acquire any patents, licences, processes and trademarks, to operate, to sell or contribute them, to grant any licences in any country;
- and generally to perform any commercial industrial and financial operations or operations relating to transferable and property assets, which are directly or indirectly related to, or useful to its objectives, or susceptible to facilitating their realisation.

The company will be able to act either directly or indirectly, on its own or in partnership with companies or private persons or through participation in companies, for its own account or for the account of third parties, and to realise in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, under whatever form, operation covered by its objectives. The company

can take all interests and participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies with similar objectives or in view to developing the Company's business.

*Représentation du capital et structure de détention:*

Le capital social de ARIANE II Luxembourg avant la fusion est représenté par 60.510 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées et nominatives.

Le capital social de CAPGEMINI LUXEMBOURG est, au jour de la signature du présent, représenté par 20.315 actions sans valeur nominale, entièrement libérées et nominatives. Cependant, et dans le cadre de l'engagement d'augmenter le capital social de la société CAPGEMINI LUXEMBOURG avant la date de la fusion, le capital social de la société CAPGEMINI LUXEMBOURG sera représenté par 20.315 actions sans valeur nominale.

Il est mentionné que les deux sociétés existantes n'ont pas créé de parts de fondateurs ni émis d'obligations.

*2. Rapport d'échange*

*Choix des critères d'évaluation:*

Le critère d'évaluation retenu est celui de la valeur d'échange ou intrinsèque des actions, sur base des situations comptables au 31 décembre 2004, revue pour CAPGEMINI LUXEMBOURG eu égard à l'engagement des actionnaires d'augmenter puis de réduire le capital social de la société avant la fusion du 30 juin 2005.

*Détermination du rapport d'échange:*

Fonds propres de CAPGEMINI LUXEMBOURG au 31 décembre 2004 (en EUR):

Capital . . . . .	503.595,70
Réserve légale . . . . .	50.359,57
Résultat reporté . . . . .	- 5.865.479,89
Fonds propres . . . . .	- 5.311.524,62

Fonds propres prévisionnels de CAPGEMINI LUXEMBOURG (si la condition suspensive ci-dessus énoncée est levée avant la date de la fusion au 30 juin 2005) (en EUR):

Capital	
+ 1.400.000 EUR (en numéraire) . . . . .	44.846,81
+ 4.006.251,11 (incorporation de créances)	
- 5.865.000 (apurement des pertes reportées)	
Réserve légale. . . . .	50.359,57
Résultat reporté . . . . .	479,89
+5.865.000	
Fonds propres . . . . .	94.726,49
Fonds propres de ARIANE II Luxembourg au 31 décembre 2004 (en EUR):	
Capital . . . . .	1.500.003,71
Réserve légale . . . . .	76.804,85
Autres réserves indisponibles . . . . .	93.650,00
Résultats reportés . . . . .	1.173.018,93
Résultat de l'exercice . . . . .	1.321.146,41
Fonds propres . . . . .	4.164.623,90

Le capital social de CAPGEMINI LUXEMBOURG s'élèverait à 44.846,81 € représenté par 20.315 actions sans valeur nominale.

La valeur intrinsèque de l'action CAPGEMINI LUXEMBOURG est déterminée en divisant les fonds propres prévisionnels de la société par le nombre d'actions émises par la société, soit 4,6629 € par action (arrondie à la 4<sup>ème</sup> décimale).

La valeur intrinsèque de l'action ARIANE II Luxembourg est déterminée en divisant les fonds propres prévisionnels de la société par le nombre d'actions émises par la société, soit 68,8254 € par action (arrondie à la 4<sup>ème</sup> décimale).

Le rapport d'échange est donc déterminé comme suit: 14,79 arrondis à 14,5 actions CAPGEMINI LUXEMBOURG contre 1 action ARIANE II Luxembourg ainsi que paiement à l'actionnaire de ARIANE II Luxembourg d'une soulte arrondie à 73.422,8340 € pour les actions émises. Par conséquent, le nombre d'actions CAPGEMINI LUXEMBOURG à émettre est de 877.395 actions sans valeur nominale, soit une augmentation de capital social de CAPGEMINI LUXEMBOURG de 1.936.911,9793 € (arrondie à la 4<sup>ème</sup> décimale), ce qui porterait le capital prévisionnel à 1.981.758,7893 € (arrondie à la 4<sup>ème</sup> décimale). La différence entre les fonds propres actuels de la société ARIANE II Luxembourg, la soulte versée et l'augmentation de capital envisagée en rémunération de la fusion, soit 2.154.289,0867 € (arrondie à la 4<sup>ème</sup> décimale), constituera un boni de fusion de la société absorbante.

*3. Rémunération du transfert de patrimoine par voie de fusion*

Attribution des actions nouvelles CAPGEMINI LUXEMBOURG aux actionnaires de ARIANE II Luxembourg

A l'assemblée générale de CAPGEMINI LUXEMBOURG, il sera proposé de créer suite à l'absorption de ARIANE II LUXEMBOURG, 877.395 actions nouvelles CAPGEMINI LUXEMBOURG sans valeur nominale.

*Situation du capital de la société issue de la fusion*

Le nombre total d'actions nouvelles CAPGEMINI LUXEMBOURG s'établira à 897.710 sans valeur nominale.

Par ailleurs, il sera proposé de modifier la dénomination sociale de la société fusionnée en SOGETI LUXEMBOURG (ci-après dénommée SOGETI LUXEMBOURG).

Les actions SOGETI LUXEMBOURG seront entièrement libérées et conféreront les mêmes droits et avantages que les actions existantes. Il sera en outre payé une soulte équivalente à 73.422,8340 € à l'actionnaire de la société ARIANE II Luxembourg eu égard au rapport d'échange ci-dessus déterminé.

#### 4. Modalités de remise des actions nouvelles

Les actions SOGETI LUXEMBOURG seront réparties entre les actionnaires comme suit

- 15.236 anciennes actions à CAPGEMINI NV qui s'est engagée, par une lettre d'intention sur les actions anciennes, à céder lesdits titres à ARIANE II S.A. de droit belge, soit avant la date projetée de la fusion, soit concomitamment;
- 5.079 anciennes actions à CAPGEMINI NEDERLAND BV qui s'est engagée par une lettre d'intention sur les actions anciennes, à céder lesdits titres à ARIANE II S.A. de droit belge pour 5.078 et à SOGETI TRANSICIEL S.A. de droit français pour 1 action, soit avant la date projetée de la fusion, soit concomitamment;
- 877.395 nouvelles actions à ARIANE II S.A. de droit belge.

Les actionnaires nominatifs de ARIANE II Luxembourg et de CAPGEMINI LUXEMBOURG, verront le nombre d'actions SOGETI LUXEMBOURG qu'ils recevront inscrit automatiquement à leur nom dans le registre des actionnaires de SOGETI LUXEMBOURG avec la mention de la date de la fusion. Un nouveau certificat leur sera délivré contre remise de leur(s) ancien(s) certificat(s) nominatif(s), lesquels seront ensuite annulés par les soins de la société.

Les registres des actionnaires de ARIANE II Luxembourg et de CAPGEMINI LUXEMBOURG seront annulés en apposant la mention «annulé» sur chacune de leurs pages en indiquant en regard du nombre de titres ARIANE II Luxembourg et/ou CAPGEMINI LUXEMBOURG de chaque actionnaire, le nombre d'actions SOGETI LUXEMBOURG lui attribué et la date d'entrée en vigueur.

#### 5. Jouissance des actions nouvelles

Les actions SOGETI LUXEMBOURG participeront à la répartition du bénéfice relatif à l'exercice ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

6. Date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante

Il sera proposé de transférer le patrimoine de ARIANE II LUXEMBOURG avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Dès lors, toutes les opérations réalisées par cette dernière société seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de SOGERL LUXEMBOURG, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

7. Droits assurés par la société absorbante aux porteurs de titres autres que les actions de la société absorbée ainsi qu'aux actionnaires des sociétés absorbées qui ont des droits spéciaux ou mesures proposées à leur égard

Toutes les actions formant le capital de la société absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages aux détenteurs de celles-ci, de sorte qu'il n'y a pas lieu de créer dans la société bénéficiaire des apports des actions conférant des droits spéciaux.

#### 8. Emoluments spéciaux attribués au commissaire-réviseur

En vertu de l'article 265 de la loi modifiée du 10 août 1915, les conseils d'administration des sociétés participant à la fusion établissent un rapport écrit et détaillé expliquant et justifiant du point de vue juridique et économique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

En vertu de l'article 266 de la loi modifiée du 10 août 1915, le projet de fusion doit faire l'objet d'un examen et d'un rapport écrit des réviseurs destiné aux actionnaires.

Aucun émolument spécial ne sera attribué aux réviseurs pour cette mission, ces derniers seront rémunérés eu égard à leurs honoraires normaux.

#### 9. Avantages particuliers attribués aux membres des organes des sociétés appelées à fusionner

Aucun avantage particulier ne sera attribué aux membres des Conseils d'administration de ARIANE II LUXEMBOURG et de CAPGEMINI LUXEMBOURG.

#### 10. Effets

L'opération de fusion par absorption entraînera de plein droit et simultanément, mais uniquement en cas de réalisation de la condition suspensive ci-dessus énoncée, les effets suivants:

1. La transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée, la société anonyme CAPGEMINI LUXEMBOURG, à la société absorbante, la société anonyme ARIANE II Luxembourg;

2. la société absorbée cesse d'exister;

3. l'annulation des actions de la société absorbée;

4. les actionnaires de la société absorbée deviennent actionnaires de la société absorbante;

#### 11. Frais et droits

Les frais et droits des présentes, et ceux qui en seront les conséquences, seront supportés par la société absorbante; cette société acquittera également tous impôts ou taxes dus par la société absorbée au titre des périodes antérieures à la date de réalisation de la fusion.

Fait le 23 mai 2005.

ARIANE II LUXEMBOURG / CAPGEMINI LUXEMBOURG

M. Berja / U. Van Boven

Administrateur-Délégué / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07332. – Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043141.2//214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

**SFC GLOBAL MARKETS, Fonds Commun de Placement.**

Das ab 1. Juli 2005 in Kraft tretende Verwaltungsreglement des Fonds SFC GLOBAL MARKETS einregistriert in Luxemburg, am 11. Mai 2005, réf. LSO-BE02148, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS INVESTMENT S.A.

Unterschrift

(038754.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

---

**DEUTSCHE AKTIEN TOTAL RETURN, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement, einregistriert in Luxemburg am 3. Mai 2005, réf. LSO-BE00052 wurde am 4. Mai 2005 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. Mai 2005.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

(036035.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2005.

---

**DEUTSCHE AKTIEN TOTAL RETURN, Fonds Commun de Placement.**

**HINTERLEGUNGSVERMERK**

(Ersetzt den Hinterlegungsvermerk vom 4. Mai 2005 réf. LSO-BE00052)

Das Sonderreglement, einregistriert in Luxemburg am 17. Mai 2005, réf. LSO-BE03309, wurde am 19. Mai 2005 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Mai 2005.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

(040011.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

---

**AIRLINE MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 53.106.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2004 et après réception des démissions respectives des administrateurs précédents à effet du 31 mars 2004 et du Commissaire aux Comptes précédent à effet du 31 décembre 2004:

- a été nommée administrateur et administrateur-délégué la société TVL MANAGEMENT S.A., RCS Luxembourg Section B N° 89.456, avec siège social 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, G-D de Luxembourg, à effet rétroactif du 1<sup>er</sup> avril 2004;

- a été nommée administrateur la société SELINE FINANCE LTD, Companies House Cardiff N° 03227310, avec siège social 27 New Bond Street, GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, à effet rétroactif du 1<sup>er</sup> avril 2004;

- a été nommée Commissaire aux Comptes la société ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES S.à r.l., anc. METRAXIS S.à r.l., RCS Luxembourg Section B N° 88.781, avec siège social 15, boulevard Royal, LU-2449 Luxembourg, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005 en remplaçant avec décharge entière et définitive successivement J.H. VAN LEUVENHEIM, BELMANTO GENERAL N.V. et EUROLUX MANAGEMENT S.A.;

- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, Niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 décembre 2004.

AIRLINE MANAGEMENT HOLDING S.A.

TVL MANAGEMENT S.A., (anc. J.H. VAN LEUVENHEIM S.A.)

Administrateur-Délégué

R.G.F. Turner

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012618.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**FB INVESTMENT FUND, Fonds Commun de Placement.**

Amendments to the Management Regulations of FB Investment Fund published on July 1, 1992 and to the subsequent amendments thereof, published on May 31, 2005 in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*, («the Mémorial») and signed between:

1 The Management Company SVENSK FONDFÖRVALTNING (LUXEMBOURG) S.A., a joint stock company with its registered office in Luxembourg at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (the «Management Company»), (RC Luxembourg B 40.364) and

2 the Depository Bank, SWEDBANK (LUXEMBOURG) S.A., a joint stock company with its registered office in Luxembourg at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg (the «Depository Bank»)

1. Introduction

The Management Company may amend the Management Regulations in full or in part at any time in the interests of the unitholders and with the consent of the Depository Bank.

Amendments shall take effect 5 days after their publication in the Luxembourg «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations».

2. The amendments of the Management Regulations are as follows:

**Art. 6. Issue Price.** Paragraph 1 sentence 1 is reworded as follows:

«The issue price is based on the net asset value per unit for each Portfolio as calculated on the Valuation Day as defined in the sales prospectus provided such application is received by the Management Company before a certain hour on that Valuation Date as specified from time to time by the Management Company, and as disclosed in the sales prospectus of the Fund and any amendments to which shall be notified to unitholders.»

**Art. 10. Redemption.** Paragraph 1 sentence 2 is reworded as follows:

«The redemption price of a unit of any Portfolio is the net asset value per unit established on a Valuation Day provided the redemption applications are received by the Management Company before a certain hour as specified from time to time by the Management Company and as disclosed in the sales prospectus of the Fund and any amendments to which shall be notified to unitholders.»

**Art. 20. Conversion of Units.** Paragraph 2 is reworded as follows:

«Applications for conversions are considered until a certain hour on a Valuation Day as specified from time to time by the Management Company and as disclosed in the sales prospectus of the Fund and any amendments to which shall be notified to unitholders.»

These amendments shall come into force as of June 6, 2005.

Executed in Luxembourg on May 4, 2005.

SVENSK FONDFÖRVALTNING (LUXEMBOURG) S.A. / SWEDBANK (LUXEMBOURG) S.A.

C. Vernerson - A. Borch / Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03657. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040510.3//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**GREEN MARKETING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 87.999.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ajournée tenue au siège social de la société  
le 25 novembre 2004*

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

- \* M. John B. Mills;
- \* SOLON DIRECTOR LIMITED;
- \* SOLON (MANAGEMENT) LIMITED.

Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l. avec siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012446.3/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**GIP INVEST - RENDITE PLUS, Fonds Commun de Placement.**

Das Sonderreglement, einregistriert in Luxemburg am 13. Mai 2005, réf. LSO-BE0298, wurde am 19. Mai 2005 beim Handels-und Gesellschaftsregister in Luxemburg zur Einsicht hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Mai 2005.

LRI INVEST S.A.

Unterschrift

(040015.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**L.V. INVESTISSEMENT AFRIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 82.166.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 2 février 2005.

Signature.

(012290.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**NANYA S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. RAMSAR III).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.844.

L'an deux mille cinq, le treize janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée RAMSAR III avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 43.844,

constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 15 avril 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 16.840, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une décision du conseil d'administration (conversion en Euro) du 25 mai 2001, publié au Mémorial C de 2003, page 11460.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Vincent Fasbender, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Suivant la prédite liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les différents points figurant à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société de RAMSAR III en NANYA S.A.

2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de NANYA S.A.»

3. Démission de Monsieur Claude Zimmer de ses fonctions d'administrateur et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

4. Nomination de Monsieur Eric de Bodt, licencié en sciences économiques, né le 28 janvier 1964 à Ixelles, demeurant 18/B, avenue Albert Bechet, B-1950 Kraainem, comme administrateur en remplacement de Monsieur Claude Zimmer, démissionnaire.

5. Instauration de catégories d'administrateurs et confirmation du conseil d'administration comme suit:

*Administrateur de catégorie A:*

- Monsieur Eric de Bodt, licencié en sciences économiques, demeurant 18/B, avenue Albert Bechet, B-1950 Kraainem, Président,

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

6. Modification des articles 8 et 12 des statuts qui auront désormais la teneur suivante

«**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement la majorité des voix des administrateurs de la catégorie A et la majorité des voix des administrateurs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil n'est pas prépondérante.»

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de RAMSAR III en NANYA S.A., et modifie en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de NANYA S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Claude Zimmer de ses fonctions d'administrateur et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Eric de Bodt, licencié en sciences économiques, né le 28 janvier 1964 à Ixelles, demeurant 18/B, avenue Albert Bechet, B-1950 Kraainem, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Claude Zimmer, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance ensemble avec celui des autres administrateurs actuellement en fonction, lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'instaurer des catégories d'administrateurs, et confirme que l'actuel conseil d'administration se compose comme suit:

*Administrateurs de catégorie A:*

- Monsieur Eric de Bodt, licencié en sciences économiques, demeurant 18/B, avenue Albert Bechet, B-1950 Kraainem, Président,

*Administrateurs de catégorie B:*

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les articles 8 et 12 des statuts, pour leur donner désormais la teneur nouvelle suivante:

«**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement la majorité des voix des administrateurs de la catégorie A et la majorité des voix des administrateurs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil n'est pas prépondérante.»

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de trois administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

*Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française et interprétation ayant été donnée aux comparants, tous connus du notaire leurs par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: J. Seil, C. Grundheber, V. Fasbender, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2005, vol. 146S, fol. 82, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

J. Delvaux.

(014423.3/208/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**FLOWERSUN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 104.577.

L'an deux mille cinq, le dix janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société dénommée FLOWERSUN S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 104.577 (la «Société»),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du Conseil d'Administration de la Société, prise en sa réunion du 6 janvier 2005.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante représentée comme dit ci-avant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1. - Que le capital social de la Société s'élève actuellement à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) représenté par sept mille (7.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

2. - Qu'aux termes de l'alinéa 4 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

3. - Que dans sa réunion du 6 janvier 2005, le conseil d'administration a décidé de procéder à une augmentation de capital jusqu'à concurrence de cinquante-quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 54.850,-),

pour le porter de son montant actuel de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) à cent vingt-quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 124.850,-), par la création de cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq (5.485) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

et d'accepter la souscription de ces cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq (5.485) nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire FIDCORP LIMITED, avec siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, numéro d'incorporation 65526 moyennant une contribution en espèces de cinquante-quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 54.850,-), les autres actionnaires ayant renoncé expressément à leur droit préférentiel de souscription.

4. - La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu du document de souscription daté du 6 janvier 2005.

La somme de cinquante-quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 54.850,-), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5. - Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à cent vingt-quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 124.850,-), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. - Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-quatre mille huit cent cinquante euros (EUR 124.850,-) représenté par douze mille quatre cent quatre-vingt-cinq (12.485) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

*Déclaration - Frais*

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire de la comparante ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, vol. 146S, fol. 80, case 8. – Reçu 548,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 janvier 2005.

P. Bettingen.

(011176.3/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**LUXEMBOURG ENERGY DRINKS S.A., Société Anonyme,  
(anc. RED DEVIL INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 9B, plateau Altmünster.  
R. C. Luxembourg B 36.974.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

(012212.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

**LUXEMBOURG ENERGY DRINKS S.A., Société Anonyme,  
(anc. RED DEVIL INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 9B, plateau Altmünster.  
R. C. Luxembourg B 36.974.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

(012213.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

**LUXEMBOURG ENERGY DRINKS S.A., Société Anonyme,  
(anc. RED DEVIL INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 9B, plateau Altmünster.  
R. C. Luxembourg B 36.974.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

(012215.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

**LUXEMBOURG ENERGY DRINKS S.A., Société Anonyme,  
(anc. RED DEVIL INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 9B, plateau Altmünster.  
R. C. Luxembourg B 36.974.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

(012217.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

**KAJI HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 40.942.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des tiers qu'une erreur s'est glissée dans l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 déposé au R.C.S. de Luxembourg en date du 14 janvier 2005.

En effet, dans le troisième alinéa du premier paragraphe, il fallait lire:

«d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'article 5, alinéa 1<sup>er</sup> de statuts pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-deux centimes (1.239.467,62 EUR) représenté par cinquante mille (50.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»»

Luxembourg, le 21 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012307.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**CREDIT SUISSE PRIME SELECT TRUST ADVISORY COMPANY, Aktiengesellschaft.**

Siège social: L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.  
H. R. Luxemburg B 69.029.

Im Jahre zweitausendvier, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit dem Amtswohnsitz in Niederanven.

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft CREDIT SUISSE PRIME SELECT TRUST ADVISORY COMPANY mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg, unter der Sektion B und der Nummer 69.029, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald Neuman, mit damaligem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 24. März 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 326 vom 7. Mai 1999, deren Satzung ein letztes Mal abgeändert wurde, gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 19. Oktober 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 848 vom 18. November 2000.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Germain Trichies, Direktor, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit professioneller Adresse in Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Der Vorsitzende bestimmte zum Schriftführer Frau Jacqueline Siebenaller, Vice President, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit professioneller Adresse in Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wählte einstimmig zum Stimmzähler Herrn Daniel Breger, Mandatory, Credit Suisse Asset Management Fund Service (Luxembourg) S.A., mit professioneller Adresse in Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt ebenso wie die von den Parteien und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichneten etwaigen Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

*Tagesordnung*

1. Abänderung des Artikels 10 der Satzung,
2. Erweiterung des Artikels 11 der Satzung,
3. Streichung von Artikel 12 der Satzung,
4. Neunummerierung der Artikel ab Artikel 11.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung folgende Beschlüsse gefasst.

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 10 der Satzung abzuändern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

«**Art. 10.** Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch die ordentliche Generalversammlung für die Dauer eines Jahres bestellt.

Die Amtszeit beginnt mit dem Ende der ordentlichen Generalversammlung, die sie bestellt, und endet am Schluss der nächsten ordentlichen Generalversammlung.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das freigewordene Amt vorläufig besetzen. Die nächste Generalversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Die Wiederwahl von Mitgliedern des Verwaltungsrates ist zulässig. Die Generalversammlung kann Mitglieder des Verwaltungsrates jederzeit abberufen.»

*Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 11 der Satzung zu erweitern, welcher nunmehr wie folgt lautet:

«**Art. 11.** Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder bei seiner Verhinderung durch einen stellvertretenden Vorsitzenden einberufen. Die Einladung hat unter Mitteilung der Tagesordnung zu erfolgen. Sitzungen des Verwaltungsrates finden am Sitz der Gesellschaft oder einem anderen in der Einladung bestimmten Ort statt.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten und sein Stimmrecht in seinem Namen ausüben lassen. Die Vollmacht kann durch privatschriftliche Urkunde, Fernschreiben oder Telegramm erteilt werden.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlussfassung des Verwaltungsrates erfolgt mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden und vertretenden Mitglieder.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind Protokolle aufzunehmen, die vom Vorsitzenden zu unterzeichnen sind.

Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Rundbeschlüsse, die von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterzeichnet sind, sind genauso gültig und genauso bindend, wie wenn die Sitzung ordnungsgemäß einberufen und abgehalten worden wäre. Solche Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren Kopien eines jeden Beschlusses erscheinen, und können per Brief, Telefax oder Telex bestätigt werden. Diese Beschlüsse treten in Kraft am Tage des Rundbeschlusses. Im Falle wo kein spezielles Datum vermerkt ist wird der Rundbeschluss gültig am Tag wo die letzte Unterschrift getätigt wird.

Beschlüsse welche durch andere elektronische Mittel gefasst werden wie e-mail, Telegramm oder Telex werden formalisiert durch den nachfolgenden Beschluss. Das Inkrafttreten des Beschlusses ist dann diejenige der letzten Genehmigung welche die Gesellschaft erhielt durch elektronische Mittel. Die Genehmigungen von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates werden dem Rundbeschluss beigefügt bleiben und einen integralen Bestandteil bilden welche die vorher gefassten Beschlüsse billigen.

Rundbeschlüsse können nur durch einstimmigen Beschluss aller Verwaltungsratsmitglieder gefasst werden.»

*Dritter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst Artikel 12 der Satzung zu streichen.

*Vierter Beschluss*

Die Versammlung beschliesst die Neummerierung der Artikel ab Artikel 11.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, und niemand das Wort mehr ergreift, wurde die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

*Kosten*

Die Kosten die der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen entstehen, werden auf ein tausend Euro (1.000,- EUR) abgeschätzt. Worüber Urkunde aufgenommen wird in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Trichies, J. Siebenaller, D. Breger, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, vol. 146S, fol. 67, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 27. Januar 2005.

P. Bettingen.

(010751.3/202/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**ST. BARTH FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 54.837.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature.

(012301.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**FERRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch».

R. C. Luxembourg B 26.233.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 juillet 1987, acte publié au Mémorial C n° 300 du 26 octobre 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 112 du 26 avril 1989, modifiée en date du 21 octobre 1989, acte publié au Mémorial C n° 96 du 26 mars 1990, modifiée en date du 30 janvier 1990, acte publié au Mémorial C n° 294 du 24 août 1990, modifiée en date du 22 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 33 de 29 janvier 1992 et modifiée en date du 15 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 232 du 27 mars 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FERRALUX, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(012341.3/1261/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**BRITAX LUXEMBOURG INTERNATIONAL SERVICES, Société à responsabilité limitée.**

Registered Office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 82.023.

In the year two thousand and four, on the sixth of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRITAX INTERNATIONAL S.A., a company, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, here represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 2 December 2004, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of BRITAX LUXEMBOURG INTERNATIONAL SERVICES, a société à responsabilité limitée (the «Company»), having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 82 023, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, on the 8 March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 29 November 2001, n° 1.086. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on September 9, 2004.

The appearing party representing the entire share capital has resolved upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers;
3. Miscellaneous.

And has taken the following resolutions;

*First resolution*

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole Shareholder decides to dissolve the corporation and to put it into liquidation.

*Second resolution*

As a consequence of the above taken resolution, the sole Shareholder decides to appoint as liquidators:

- Mr Guy Harles, lawyer, Luxembourg, 14, rue Erasme, born in Luxembourg, on May, 5, 1955,
- Mr Willy Grözinger, manager, D-35721 Herborn, c/o BRITAX SELL GmbH & Co OHG, PO Box 1161, born on December 30, 1949,
- Mr Doug Robertson, manager, Blackmore End, GB-WR8 OEE Hanley Swan, Worcs, Great Britain, born on November 11, 1953,
- and Mr Marvin C. Anderson, 5646 Whitehorn Way, Blaine, Washington 98230, USA, born on August 7, 1953.

The liquidators have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

They may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the sole Shareholder in the cases in which it is requested.

They may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

In dealing with third parties the Company is bound by the joint signature of two liquidators.

The liquidators may, under their responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le six décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BRITAX INTERNATIONAL S.A., une société constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

ici représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 décembre 2004. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée BRITAX LUXEMBOURG INTERNATIONAL SERVICES (la «Société»), ayant son siège social à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 82 023, constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 2001, publié

au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 novembre 2001 n° 1.086. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 9 septembre 2004.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre sur la liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

Et a pris les décisions suivantes;

*Première résolution*

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateurs:

- Monsieur Guy Harles, avocat, Luxembourg, 14, rue Erasme, né à Luxembourg, le 4 mai 1958;
- Monsieur Willy Grözinger, manager, D-35721 Herborn, c/o Britax Sell GmbH & Co OHG, PO Box 1161, né le 30 décembre, 1949,
- Monsieur Doug Robertson, manager, Blackmore End, GB-WR8 OEE Hanley Swan, Worcs, Great Britain, né le 11 novembre 1953,
- et Monsieur Marvin C. Anderson, 5646 Whitehorn Way, Blaine, Washington 98230, USA, né le 7 août, 1953.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de l'inventaire et peuvent se référer aux comptes de la société.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux liquidateurs.

Les liquidateurs peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 décembre 2004, vol. 429, fol. 73, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2005

H. Hellinckx.

(010923.3/242/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005.

**KTV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 40.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 82.660.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 25 janvier 2005 que, sur base du contrat de gage d'actions signé entre Monsieur Martin Kindernay et EUROPEAN MEDIA VENTURES en date du 22 juin 2001, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de USD 100,- chacune, seront désormais détenues comme suit, avec effet rétroactif le 22 juin 2001:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
EUROPEAN MEDIA VENTURES. ....	400
Total . . . . .	400

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

G. E. Collins / V. Delrue.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012309.3/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

24497

**LECOUTERE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 42.836.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(012323.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**LECOUTERE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 42.836.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(012321.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**LECOUTERE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 42.836.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(012320.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**LECOUTERE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 42.836.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(012319.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**LECOUTERE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 42.836.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(012318.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**ARSAUDI BENELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 92.146.

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARSAUDI BENELUX S.A., avec siège social à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 92.146, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés numéro 460 du 28 avril 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Deblander, employé privé, demeurant à L-4131 Esch-sur-Alzette, 25, avenue de la Gare.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. - Modification du nombre des actions et de leur valeur nominale de sorte que le capital de la société soit représenté par (mille cinq cent cinquante) 1.550 actions de vingt euros (EUR 20,-) chacune;

2. - Augmentation du capital social souscrit et versé de la société, à concurrence de neuf mille deux cent soixante euros (EUR 9.260,-) pour porter le capital social souscrit à quarante mille deux cent soixante euros (EUR 40.260,-) par l'émission et l'attribution de quatre cent soixante-trois (463) actions nouvelles, d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune;

3.- Pour autant que de besoin renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants;

4. - Souscription des nouvelles actions par ARSAUDI GROUP S.A.S. et libération intégrale par un apport en numéraire;

5. - Modification afférente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV. - Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le nombre d'actions et leur valeur nominale de sorte que le capital social de la société soit représenté par (mille cinq cent cinquante) 1.550 actions de vingt euros (EUR 20,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la société, à concurrence de neuf mille deux cent soixante euros (EUR 9.260,-) pour porter le capital social souscrit à quarante mille deux cent soixante euros (EUR 40.260,-) par l'émission et l'attribution de quatre cent soixante-trois (463) actions nouvelles, d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Troisième résolution*

Renonciation est donnée par Monsieur Eric Cardot, demeurant à F-9160 Savigny-sur-Orge, 31, Grand-rue représenté par Monsieur Luc Deblander, précité, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2004 à Boulogne-Billancourt annexée aux présentes comme indiqué ci-dessus et par Monsieur Luc Deblander à leur droit privilégié de souscription.

*Souscription et libération*

Les quatre cent soixante-trois (463) nouvelles actions sont souscrites à l'instant par:

La société ARSAUDI GROUP S.A.S., société par actions simplifiées de droit français ayant son siège social à F-92100 Boulogne-Billancourt, 47, rue le Corbusier, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Nanterre numéro 452.064.652,

et libérées par apport en espèces égal à EUR 9.260,- (neuf mille deux cent soixante euros).

ici représentée par Monsieur Luc Deblander, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2004 à Boulogne-Billancourt. La procuration signée ne varietur par les comparants représentés comme dit ci-avant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Monsieur Luc Deblander, ès qualités qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société ARSAUDI BENELUX S.A. et a déclaré

souscrire au nom et pour le compte de la société ARSAUDI GROUP S.A.S., les 463 (quatre cent soixante-trois) nouvelles actions, d'une valeur de vingt euros (EUR 20,-) chacune.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par le souscripteur prénommé.

#### Libération

Le montant de neuf mille deux cent soixante euros (EUR 9.260,-) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> paragraphe.** Le capital social est fixé à quarante mille deux cent soixante euros (EUR 40.260,-) divisé en deux mille treize (2.013) actions d'une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune.

#### Cinquième résolution

L'assemblée constate que les actions se répartissent donc comme indiqué ci-dessous

Monsieur Eric Cardot, précité. ....	1.240 actions
ARSAUDI GROUP S.A.S., précitée. ....	463 actions
Monsieur Luc Deblander, précité. ....	310 actions

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

#### Evaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Mathot, C. Fondev, L. Deblander, P. Bettingen

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, vol. 146S, fol. 68, case 3. – Reçu 92,60 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 janvier 2005.

P. Bettingen.

(011168.3/202/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

### ELLINGEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.821.

#### STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8, (République du Panama).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL Ltd., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux ici représentées par Madame Alexandra Auge, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ELLINGEN PARTICIPATIONS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré, par décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque surviendront ou seront à craindre des événements extraordinaires, d'ordres politique, économique ou social, et de nature à compromettre l'activité au siège ou la communication aisée de ce siège avec les pays étrangers, celui-ci pourra être transféré dans tous autres pays jusqu'à complet retour à une situation jugée normale, sans toutefois que cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Dans l'hypothèse ci-dessus évoquée, déclaration de transfert du siège social sera effectuée, et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de sa gestion courante.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

*Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8, (République de Panama), quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	15.499
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL Ltd., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, (Iles Vierges Britanniques), une action . . .	1
Total: quinze mille cinq cents actions . . . . .	15.500

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Muller, expert comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
  - b) Madame Pascale Loewen, employée privée, née à Luxembourg, le 19 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
  - c) Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.849).
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Auge, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2005, vol. 530, fol. 48, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 janvier 2005.

J. Seckler.

(011456.3/231/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**TUCSON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 82.442.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature.

(012302.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**CAPALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.  
R. C. Luxembourg B 50.421.

Constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée par-devant M<sup>e</sup> Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 280 du 20 juin 1995. Transformée en société anonyme par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 17 août 1995, acte publié au Mémorial C n° 562 du 3 novembre 1995, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 20 juillet 2000, acte publié au Mémorial C n° 69 du 31 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour CAPALUX S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(012337.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**SNOWDON LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.877.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 décembre 2004 à 17.15 heures*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé le transfert du siège social au 3, bd. Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour l'exactitude de l'extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012338.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**IMMOBILIERE ETTINGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R. C. Luxembourg B 40.567.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 mai 1992, acte publié au Mémorial C n° 484 du 24 octobre 1992, modifiée par acte sous seing privé en date du 31 mai 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 278 en date du 14 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00461, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMOBILIERE ETTINGER, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(012342.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**GE CAPITAL EQUITY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 62.114.

In the year two thousand and four, on the twenty ninth of December.  
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION, a company having its registered office at 260, Long Ridge Road, Stamford CT 06927, United States of America, I.R.S. Employer Identification number 131500700;

represented by MANACOR (Luxembourg) S.A. having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 9.098 hereby represented by Mr Patrick Van Denzen, Fondé de Pouvoir «A» and Mr Frank Verdier, Fondé de Pouvoir «B», both with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Stamford, CT on 22nd December 2004,

which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named appearing person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION, represented as stated hereabove prenamed, acting as sole partner of the company GE CAPITAL EQUITY HOLDINGS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» having its registered office in Luxembourg, 46a, avenue J.F Kennedy and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 62114, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit notary residing in Luxembourg on the 21st of January 1997, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 177 of the 25th of March 1998. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the same notary, on 20th March 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of 5th November, 2001, number 958.

The sole partner requested the notary to state:

That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to wind up the company and put the company in liquidation
- 2) Appointment of FIDES (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator

Then the sole partner, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to dissolve and to put the company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The sole partner appoints FIDES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy, entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 41469, as liquidator.

*Third resolution*

The sole partner decides to give to the liquidator the following power:

The prenamed liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by articles 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the sole partner in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact acting in his hereabove stated capacities, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION, avec siège social 260, Long Ridge Road, Stamford CT 06927, Etats-Unis d'Amérique, I.R.S. numéro 13-1500700;

ici représentée par MANACOR (Luxembourg) S.A. avec siège social 46A, avenue J.-F. Kennedy, Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 9.098 ici représentée par Mr Patrick Van Denzen, Fondé de Pouvoir «A» et Mr Frank Verdier, fondé de Pouvoir «B», tous deux demeurant professionnellement 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Stamford, CT le 22 décembre 2004,

laquelle procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

GENERAL ELECTRIC CAPITAL CORPORATION, précitée, agissant en sa qualité d'unique associé de la société à responsabilité limitée GE CAPITAL EQUITY HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 46a, avenue J.F. Ken-

ned, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 62 114, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit en date du 21 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 177 du 25 mars 1998.

L'associé unique prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1) Décision de dissoudre la société et de la liquider
- 2) Nomination de FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant que liquidateur de la société et détermination des pouvoirs du liquidateur

Ensuite l'associé unique représenté comme dit ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer FIDES (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, 46a, avenue J.F Kennedy, inscrite au registre des sociétés et associations de Luxembourg section B numéro 41469, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs suivants:

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il est dispensé de dresser inventaire.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il déterminera pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Denzen, F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, vol. 146S, fol. 67, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 janvier 2005.

*P. Bettingen.*

(011171.3/202/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

**F.R. SUNRISE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.819.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 février 2005*

*Résolutions*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01284. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012457.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**MAININVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 47.119.

Constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 mars 1994, acte publié au Mémorial C n° 269 du 12 juillet 1994.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00776, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour MAININVEST HOLDING S.A.  
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(012339.3/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**KEKKONEN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 13.939.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1976, acte publié au Mémorial C, n° 205 du 29 septembre 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juillet 1978, acte publié au Mémorial C, numéro 222 du 14 octobre 1978. Le capital a été converti en Euros en date du 24 mai 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00464, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour KEKKONEN S.A.H.  
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(012343.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**CAPE GRACE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 61.156.

- Constituée suivant acte reçu par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 9 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil C n° 30 du 15 janvier 1998;
- Modifiée suivant acte reçu par-devant Maître Jean Paul Hencks notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 20 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil C n° 174 du 7 mars 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société CAPE GRACE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 8 novembre 2004, que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'en 2010, à savoir:

\* administrateurs:

- Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg;
- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-Luxembourg;
- Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

\* commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., avec siège social au 223, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 25.549.

L'assemblée décide également de renouveler jusqu'en 2010 le mandat de Monsieur Jean Faber dans sa fonction de Président de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour la société  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, réf. LSO-BA06412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012641.3/622/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**PEKNICA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 105.823.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8, (République du Panama).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL Ltd., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux ici représentées par Madame Alexandra Auge, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle mandataire, ès-qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PEKNICA INVESTMENTS HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré, par décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque surviendront ou seront à craindre des événements extraordinaires, d'ordres politique, économique ou social, et de nature à compromettre l'activité au siège ou la communication aisée de ce siège avec les pays étrangers, celui-ci pourra être transféré dans tous autres pays jusqu'à complet retour à une situation jugée normale, sans toutefois que cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Dans l'hypothèse ci-dessus évoquée, déclaration de transfert du siège social sera effectuée, et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de sa gestion courante.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8, (République du Panama), quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	15.499
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL Ltd., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, (Iles Vierges Britanniques), une action . . .	1
Total: quinze mille cinq cents actions . . . . .	15.500

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Muller, expert comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
  - b) Madame Pascale Loewen, employée privée, née à Luxembourg, le 19 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
  - c) Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.849).
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Auge, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2005, vol. 530, fol. 48, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 janvier 2005.

J. Seckler.

(011454.3/231/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**RESIDENCE LEONARDO DA VINCI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 28.580.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 juillet 1988, acte publié au Mémorial C n° 284 du 24 octobre 1988, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 153 du 28 mars 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 novembre 1990, acte publié au Mémorial C n° 157 du 30 mars 1991 et modifiée par acte sous seing privé en date du 20 juin 2002, acte publié au Mémorial C n° 1407 du 28 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RESIDENCE LEONARDO DA VINCI, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(012345.3/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**PREFACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 38.165.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005, en remplacement du bilan déposé le 20 octobre 2004, paru dans le Mémorial C n° 1281 du 14 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 février 2005.

Signature.

(012349.3/578/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**LEKNICA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 105.822.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8, (République du Panama).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL Ltd., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux ici représentées par Madame Alexandra Auge, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle mandataire, ès-qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LEKNICA INVESTMENTS HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la société pourra être transféré, par décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires, à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque surviendront ou seront à craindre des événements extraordinaires, d'ordres politique, économique ou social, et de nature à compromettre l'activité au siège ou la communication aisée de ce siège avec les pays étrangers, celui-ci pourra être transféré dans tous autres pays jusqu'à complet retour à une situation jugée normale, sans toutefois que cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Dans l'hypothèse ci-dessus évoquée, déclaration de transfert du siège social sera effectuée, et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de sa gestion courante.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société de droit panaméen BESTON ENTERPRISES INC., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia, N° 8, (République du Panama), quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	15.499
2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BYNEX INTERNATIONAL Ltd., ayant son siège social à Tortola, Road Town, Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, (Iles Vierges Britanniques), une action . . . . .	1
Total: quinze mille cinq cents actions . . . . .	15.500

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Muller, expert comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
  - b) Madame Pascale Loewen, employée privée, née à Luxembourg, le 19 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll;
  - c) Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société anonyme KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.849).
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5) Le siège social est établi à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Auge, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2005, vol. 530, fol. 48, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 janvier 2005.

J. Seckler.

(011455.3/231/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

**TOCOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, Z.I. «Im Bruch».

R. C. Luxembourg B 33.136.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 février 1990, acte publié au Mémorial C n° 315 du 7 septembre 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 décembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 205 du 6 mai 1993.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TOCOTEL, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(012347.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**GREEN ISLAND HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 45.923.

Le liquidateur, Monsieur Jean-Paul Goerens, démissionne de son mandat avec effet au 31 janvier 2005.

Le siège social au 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg est dénoncé avec effet au 31 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2005, réf. LSO-BB00300. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012360.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**AREAS S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 32.423.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AREAS S.A., ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B numéro 32.423, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 178 du 31 mai 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Alex Weber en date du 2 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 260 du 1<sup>er</sup> juillet 1994, et suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 13 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 24 du 10 janvier 2003,

ayant un capital social de un million deux cent trente-neuf mille cinq cents euros (1.239.500,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach (Luxembourg).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Frédéric Frabetti, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège de la société à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
2. Confirmation de la décision du 4 mai 2004 de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de confirmer la décision prise par les actionnaires de la société lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2004 de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Maître Frédéric Frabetti, avocat à la Cour, né à Metz (France), le 26 février 1969, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Basseur.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société à savoir Monsieur Daniel Gheysens, Monsieur Patrick Focquet, Monsieur Jacques Focquet et Monsieur Pascal Lohest et au commissaire aux comptes de la société à savoir INTERAUDIT en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, F. Frabetti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2005, vol. 530, fol. 50, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 2 février 2005.

J. Seckler.

(011757.3/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

---

**THE COX & KINGS OVERSEAS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 48.212.

—  
EXTRAIT

Les Administrateurs ont décidé par résolution circulaire datée du 28 septembre 2004 de changer le siège social de la société du 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Pour THE COX & KINGS OVERSEAS FUND

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01125. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012365.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 28.531.

—  
EXTRAIT

Les administrateurs de HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. ont décidé à l'unanimité lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 15 décembre 2004:

De coopter M. Bernd Franke comme administrateur de la banque avec effet au 15 décembre 2004.

Pour HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012367.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**EGOLI PROPERTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 80.108.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires ajournée en date du 15 novembre 2004*

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

*Administrateurs:*

- \* M. John B. Mills;
- \* SOLON DIRECTOR LIMITED;
- \* SOLON (MANAGEMENT) LIMITED.

*Commissaire aux comptes:*

- \* FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012449.3/631/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**HRH BIOTECH S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 53.738.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HRH BIOTECH S.A. (hereafter the «Company»), a société anonyme, having its registered office at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 53.738, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, public notary residing in Hesperange, dated January 12, 1996, published in the Mémorial, Recueil C n° 193 of April 17, 1996, and whose bylaws have been amended pursuant to two notarial deeds of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated January 24, 1996, published in the Mémorial, Recueil C n° 209 of April 25, 1996 and dated August 20, 1996, published in the Mémorial, Recueil C n° 577 of November 9, 1996 .

The Company has been put into liquidation on October 7, 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary.

The meeting is chaired by Miss Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at Torgny, Belgium.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the twenty five thousand (25.000) shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-eight thousand three hundred forty six euro eighty-nine Cents (EUR 38.346,89) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Approve the report of the auditor to the liquidation («commissaire à la liquidation»).
2. Grant discharge to the liquidator, to the auditor to the liquidation and to the directors for the execution of their mandates.
3. Close the liquidation.
4. Fix the place where the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years after the Company's liquidation.
5. Deal with any other matter that arises.

After the above mentioned was approved by the meeting, the meeting unanimously approved the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder hears the audit report prepared by ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, appointed as auditor to the liquidation, on the verification of the liquidation's documents and the work performed by the liquidator.

This report proposes to adopt the accounts of liquidation and to grant discharge to the liquidator.

The sole shareholder resolved to approve the report of the auditor to the liquidation («commissaire à la liquidation»).

*Second resolution*

Adopting the conclusion of the audit report, the sole shareholder approves the accounts of the liquidation and grants full and complete discharge without any reserve nor restriction for the performance of their mandate to:

*Liquidator:*

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., with registered office at 32, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Auditor to the liquidation:*

ERNST & YOUNG S.A., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Directors:*

- Mr Klaus Michael Vogel, born in Heidenheim an der Brenz, Germany, on November 11, 1949, having his private address at 10, Um Kiem, L-6960 Senningen, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Manfred Zisselsberger, born in Teisnach / Kreis Regen-Bayern, Germany on July 11, 1949, having his private address at 39, rue Jules Wilhelm, L-2728 Weimershof, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Tom Verheyden, born in Diest, Belgium on August 14, 1974, having his private address at 34, Maison, L-9943 Hautbellain, Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The sole shareholder declares the liquidation as accomplished and HRH BIOTECH S.A. to have ceased existing.

24515

*Fourth resolution*

The meeting resolved that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years after the Company's liquidation, at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately thousand five hundred euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HRH BIOTECH S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire public de résidence à Hesperange, en date du 12 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 193 en date du 17 avril 1996, les statuts ayant été modifiés suivant deux actes de Maître Gérard Lecuit, précité, le 24 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 209, en date du 25 avril 1996 et le 20 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil numéro 577, en date du 9 novembre 1996.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 octobre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des vingt-cinq mille (25.000) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-huit mille trois cent quarante-six Euros et quatre-vingt-neuf Cents (EUR 38.346,89) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approuver le rapport du commissaire à la liquidation.
2. Donner décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux administrateurs de la Société, pour l'exercice de leurs mandats.
3. Clôturer la liquidation.
4. Fixer le lieu où les livres comptables et documents de la Société seront conservés, durant une période de cinq ans après la liquidation de la Société.
5. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique écoute le rapport du commissaire à la liquidation préparé par ERNST & YOUNG S.A. société anonyme, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-1840 Luxembourg, nommé commissaire à la liquidation, sur la vérification des documents de la liquidation et le travail effectué par le liquidateur.

Ce rapport propose de valider les comptes de liquidation et de donner décharge au liquidateur.

L'actionnaire unique décide d'approuver le rapport du commissaire à la liquidation.

*Deuxième résolution*

En adoptant les conclusions du rapport du commissaire à la liquidation, l'actionnaire unique approuve les comptes de la liquidation et donne pleine et entière décharge, sans une quelconque réserve ni restriction, pour l'exercice de leurs mandats:

*Liquidateur:*

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Commissaire à la liquidation:*

ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Administrateurs:*

- Monsieur Klaus Michael Vogel, né à Heidenheim an der Brenz, Allemagne, le 11 novembre 1949, ayant son adresse privée au 10, Um Kiem, L-6960 Senningen, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Manfred Zisselsberger, né à Teisnach / Kreis Regen-Bayern, Allemagne, le 11 juillet 1949, ayant son adresse privée au 39, rue Jules Wilhelm, L-2728 Weimershof, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Tom Verheyden, né à Diest, Belgique le 14 août 1974, ayant son adresse privée au 34, Maison, L-9943 Hautbellain, Grand-Duché de Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique déclare la liquidation ainsi accomplie et que HRH BIOTECH S.A. a cessé d'exister.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les livres comptables et documents de la Société seront conservés, durant une période de cinq ans après la liquidation de la Société, au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 146S, fol. 77, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

J. Elvinger.

(014373.3/211/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 50.028.

## EXTRAIT

Les Administrateurs ont décidé par résolution circulaire datée du 28 septembre 2004 de changer le siège social de la société du 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Pour ACM U.S. GROWTH STRATEGIES FUND

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01119. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(012374.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**EUROINVEST (CZECH 3), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 70.883.

Il résulte d'une résolution du seul actionnaire qu'en date du 2 février 2005:

- Le siège social de la Société est transféré à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,

- Par conséquent, l'adresse professionnelle des gérants de la société, M. Hugo Neuman et Mme Xenia Kotoula, est modifiée comme suit: 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2005.

Pour avis conforme

X. Kotoula

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012450.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**SECOND MIRROR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.815.

L'an deux mille cinq, le douze janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée SECOND MIRROR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 88.815,

constituée sous la dénomination de SECOND MIRROR HOLDING, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, le 31 juillet 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 72314,

transformée en société anonyme suivant acte reçu par le même notaire en date du 30 septembre 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 81850,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 26 février 2003, publié au Mémorial C de 2003, page 17606.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Felici, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Madame Pascale Mariotti, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le Président, les secrétaire et scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de EUR 2.500.000 (deux millions cinq cent mille Euro), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

II. L'ordre du jour porte sur les points suivants:

1. Modification de l'article 19 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 19. (version anglaise).** At the proposal of the Board of Directors, the General Meeting can pronounce winding up of the company at any time. Should the company be wound up, the Extraordinary General Meeting settles the method of liquidation and appoints one or more liquidators whose mission is to sell off all of the company's movable assets and real estate assets and to extinguish liabilities.

Out of the net assets resulting from liquidation after extinction of liabilities, the amount necessary to repay the paid-up and non-amortised amount of the shares shall be withdrawn; as for the balance, it shall be distributed proportionally among all shares.

**Art. 19. (traduction française).** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

2. Divers

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant dûment constituée et convoquée, décide de délibérer et voter la résolution suivante, à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

**Art. 19. (version anglaise).** At the proposal of the Board of Directors, the General Meeting can pronounce winding up of the company at any time. Should the company be wound up, the Extraordinary General Meeting settles the method of liquidation and appoints one or more liquidators whose mission is to sell off all of the company's movable assets and real estate assets and to extinguish liabilities.

Out of the net assets resulting from liquidation after extinction of liabilities, the amount necessary to repay the paid-up and non-amortised amount of the shares shall be withdrawn; as for the balance, it shall be distributed proportionally among all shares.

**Art. 19. (traduction française).** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coût, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, est évalué à EUR 880,-.

Dont acte, et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Checchinato, S. Felici, P. Mariotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 56, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005

J. Delvaux.

(014399.3/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**TECHNICAL SUPPORT FORCE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 39.124.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A, à dénoncé par lettre datée du 27 janvier 2005 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07933. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012375.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**ISLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 76.351.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2003 de la société INSULA CORPORATION N.V., enregistrés à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01124, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Signature.

(012392.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**MALMEN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 101.905.

EXTRAIT

En date du 10 janvier 2005, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Mademoiselle Stéphanie Colson en tant que gérante est acceptée avec effet au 5 janvier 2005 et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

- M. Roeland P. Pels, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 5 janvier 2005.

Luxembourg, le 10 janvier 2005.

Roeland P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2005, réf. LSO-BB01520. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(012462.3/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**GAMING VC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 104.348.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Maître Lionel Noguera, avocat, demeurant à Luxembourg.

Dûment habilité aux présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été consentis aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2004, sous le numéro 16.301 de son répertoire et contenant assemblée générale extraordinaire des associés de la société GAMING VC HOLDINGS S.A., une société anonyme, avec siège social à 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 104.348, aux termes de laquelle il a été décidé ce qui suit:

- de procéder à une augmentation de capital de la Société à concurrence de EUR 1,24 pour le porter de son montant actuel de EUR 38.608.343,64 à EUR 38.608.344,88 par la création et l'émission d'une (1) action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale d'un euro vingt-quatre cents (EUR 1,24) chacune, ensemble avec une prime d'émission de 78.953.658,11 et ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes; cette augmentation de capital rétroagira à la date de signature du présent acte, sur présentation au notaire de (i) un certificat de blocage d'un montant de EUR 78.953.659,35 et (ii) une preuve que les actions de la Société ont été directement ou indirectement admises à la cote de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange, ces documents étant à produire au plus tard le 24 décembre 2004 à 13.00 heures (heure de Luxembourg).

Maître Noguera, comparant aux présentes, a déposé au rang des minutes de l'étude du notaire instrumentaire, la copie des documents ci-après désignés, en vue du constat de la réalisation de la condition suspensive:

1) un certificat de blocage émis par la BARCLAYS BANK PLC, en date de ce jour, justifiant du blocage en vue de l'augmentation de capital d'un montant de cent dix-sept millions cinq cent trente et un mille quatre euros et trente-cinq cents (EUR 117.531.004,35);

2) un certificat émanant de COLLINS STEWART LTD de Londres, daté de ce jour, justifiant de l'admission à la cote de l'Alternative Investment Market du London Stock Exchange des actions de la société GAMING VC HOLDINGS S.A.

Lesdits documents, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte, pour être enregistrés avec celui-ci.

Le présent dépôt constatant la réalisation de la condition suspensive contenue dans le présent acte du notaire instrumentaire du 20 décembre 2004, rend donc l'augmentation de capital effective rétroactivement à la date du 20 décembre 2004.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and four, on the twenty-third day of December, Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

There appeared:

M<sup>e</sup> Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

Duly authorized by virtue of the powers given according to a deed of the undersigned notary dated December 20, 2004, under number 16.301 of his Repertory, containing an extraordinary general meeting of the shareholders of GAMING VC HOLDINGS S.A. a société anonyme, having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich, R.C.S. Luxembourg B number 104.348, deciding to

increase the issued capital of the Company by EUR 1.24 so as to raise it from its present amount of EUR 38,608,343.64 to EUR 38,608,344.88 by the issue of one (1) ordinary share of a par value of EUR 1.24, together with total issue premiums of EUR 78,953,658.11 having the same rights and obligations as the existing ordinary shares; this increase of capital taking retroactive effect as from the signature of the present deed by producing to the notary (i) a blocking certificate for EUR 78,953,659.35 and (ii) proof that the shares of the Company have directly or indirectly been admitted to trading on the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange, with such evidence to be produced no later than December 24, 2004 at 01.00 p.m. Luxembourg time.

M<sup>e</sup> Noguera, appearing to the present deed, has produced to the undersigned notary a copy of the following documents, has evidence of the fulfilment of the aforementioned condition precedent

1) a blocking certificate done by BARCLAYS BANK PLC, on today, justifying the blocking of an amount of one hundred seventeen million five hundred thirty-one thousand four euros thirty-five cents (EUR 117,531,004.35);

2) a certificate done by COLLINS STEWART LTD from London proving that the shares of the Company have been admitted to trading on the Alternative Investment Market of the London Stock Exchange.

The said documents, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The present documents constituted the evidence required for the previous deed of the undersigned notary from December 20, 2004 to become effective, and for the increase of capital to take effect retroactively to the date of December 20, 2004.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: L. Noguera, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, vol. 146S, fol. 54, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2005.

P. Bettingen.

(012103.2/202/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

**PARTICIPATIONS ALPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.288.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 janvier 2005*

*Résolution*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Marco Lagona décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 22 novembre 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Nino Granzotti, administrateur de sociétés, demeurant à Lugano (Suisse), administrateur;

Francesco Logaldo, expert comptable, demeurant à Milan (Italie), administrateur;

Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

HRT REVISION, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01295. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012496.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**VERMILION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 97.531.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012411.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**ANTIC FLOOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 87.099.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société ANTIC FLOOR, S.à r.l. en date du 29 janvier 2005, que la société FLATTERY TRADING E SERVICOS LDA a cédé l'intégralité de ses parts sociales à la société MATERIAUX D'AUTREFOIS S.A., ayant son siège social à L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans de sorte que l'associé unique de la société est désormais la société MATERIAUX D'AUTREFOIS S.A.

Luxembourg le 31 janvier 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012589.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

24521

**FORUM DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 56.684.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Signature.

(012415.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

---

**ARTAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 41.119.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi 21 juin 2005, à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2004.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (00442/502/18)

---

**GRAVEY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 20.899.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 22 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 mars 2005 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02401/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**IGLS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.743.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 16 juin 2005 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

I (02500/788/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HASTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 56.418.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le mardi 21 juin 2005 à 9.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02499/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**ISIS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 24.822.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 21 juin 2005 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- I. Refonte complète des statuts de la Société notamment pour la soumettre à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, et comprenant des modifications significatives aux articles 1, 4, 5, 8, 12, 13, 18, 19, 20, 23, 25, 29 et 30 pour:
  1. Accepter des souscriptions moyennant l'apport d'un portefeuille existant;
  2. Appliquer le principe de désolidarisation des dettes et obligations des différents compartiments de la Société;
  3. Permettre la création de classes d'actions au sein des compartiments de la Société;
  4. Préciser les règles relatives à la dissolution et à la fusion de compartiments de la Société;
  5. Adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et remplacer toutes références à la loi du 30 mars 1988 par des références à la loi du 20 décembre 2002.
- II. Nominations de deux nouveaux administrateurs supplémentaires.
- III. Divers.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social de la Société, obtenir sans frais le texte complet des nouveaux statuts coordonnés de la Société.

L'Assemblée ne pourra délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (02658/584/29)

*Le Conseil d'Administration.*

**FALCO HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 55.042.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 14 juin 2005 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02718/000/14)

*Le Conseil d'Administration.*

**VIRGIAN TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 34.686.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 22 juin 2005 à 9.00 heures au siège social de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
2. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2004,
3. Affectation des résultats,
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes,
5. Nomination d'un administrateur,
6. Renouvellement des administrateurs et du commissaire aux comptes,
7. Divers.

I (02580/309/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**REUMER FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 76.934.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 juin 2005 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers

I (02581/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**FIJARIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 22.474.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 16 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02656/506/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**SANTANDER CENTRAL HISPANO HORIZONS, Fonds Commun de Placement (in liquidation).**

SANTANDER CENTRAL HISPANO HORIZONS was put unto liquidation on April 25th 2005.

On May 26th 2005, the Board of Directors of SANTANDER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. has approved and finalized the liquidation procedure of SANTANDER CENTRAL HISPANO HORIZONS.

All redemption and liquidation proceeds have been paid to the remaining unit holders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Caisse des Consignations.

The documents and accounts of SANTANDER CENTRAL HISPANO HORIZONS will remain deposited at the office of EURO-VL LUXEMBOURG S.A., 16 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, for a period of five years.

(02994/3451/11)

*The Board of Directors.*

24524

**RAYFLOOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 61.958.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 juin 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (02582/045/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**GEFINOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered Office: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 8.282.

Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on the 24th June 2005 at 11.00 a.m. at the head office with the following

*Agenda:*

1. Submission and approval of the following documents:
  - Reports of the Board of Directors and of the Commissaire on the unconsolidated financial statements as at December 31, 2004,
  - Unconsolidated financial statements as at December 21, 2004 and allocation of the result,
  - Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor on the consolidated financial statements as at December 21, 2004
  - Consolidated financial statements as at December 21, 2004
2. Discharge to be granted to the directors, commissaire and the statutory auditors.
3. Statutory election
4. Authorisation to the Board to buy and sell the shares of the Company on the following conditions:
  - Quantity: Up to 10% of the outstanding shares.
  - Price per share: minimum USD 8.- and maximum USD 13.-
  - Duration: 18 months
5. Authorisation to the Board to delegate to the chairman the powers to represent the company and conduct its daily management and affairs.
6. Sundry

To be present or represented to this annual general meeting, Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

I (02748/755/28)

*On behalf of the Board.*

**SIRAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 30.392.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 16 juin 2005 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02655/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**IMPEX OVERSEAS TRADING HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.  
R. C. Luxembourg B 29.931.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, le 14 juin 2005 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

I (02654/1212/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**PHENON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 87.773.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 16 juin 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nominations de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (02625/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**CAPIVENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 54.461.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social, L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adélaïde, le 14 juin 2005 à 11 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers.

I (02652/1212/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**CAPITAL INVESTISSEMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 70.122.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 juin 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

24526

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nominations des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
7. divers.

I (02746/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GAMMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 82.718.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 20 juin 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers

I (02583/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PROCOBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 15.214.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 16 juin 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (02657/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MONDOOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 48.996.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 juin 2005 à 9.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes jusqu'au 31 décembre 2002.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires
6. Divers.

I (02747/655/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 41.793.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 21 juin 2005 à 11.30 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2004;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (02716/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**COMPAGNIE FINANCIERE HIROUKER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 37.274.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra extraordinairement le 21 juin 2005 à 15.00 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2003;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (02717/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**S.F.O. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 67.513.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 16 juin 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nominations de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (02750/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**EMMEDUE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 44.739.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

qui se tiendra le 21 juin 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

24528

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02688/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ATAO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 77.763.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société sont priés d'assister à la réunion de  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'hôtel La Bonne Auberge, Maison 7 à L-8469 Gaichel, le 14 juin 2005 à 14.00 heures, pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
4. Affectation du résultat;
5. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire;
6. Elections statutaires;
7. Divers

I (02653/592/18)

---

**REAL ESTATE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 72.570.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2005 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (02749/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---